

N° 2023-092

**SOUSCRIPTION D'EMPRUNT POUR L'OPERATION DE REHABILITATION
DU STADE DE LA MALADIERE**

L'an deux mil vingt-trois le 31 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 24 juillet, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose.

MM. SPIGARELLI Lucien, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme FAGGIANELLI Evelyne (qui donne pouvoir à Mme BERARD), CHENU Azélie, FAVRE Maryse, VILLIEN Michelle

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. GOSTOLI), BOUTY Georges (qui donne pouvoir à M. PELLICIER), FAVRE Didier (qui donne pouvoir à Mme DUCHOSAL) DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27 Présents : 15 Absents : 12 pouvoir : 4

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le budget principal des Versants d'Aime avait autorisé la mise en place d'un emprunt prévisionnel de 2 304 500 € pour financer les travaux de réhabilitation du stade de la Maladière.

Compte tenu de l'évolution des besoins de financement de l'opération (notamment l'octroi de subventions d'investissement pour un montant de plus de 800 000€), le besoin de financement par l'emprunt s'établit finalement à 1 200 000€.

Le Président indique qu'une consultation a été lancée auprès des organismes prêteurs suivants :

- Banque des territoires (CDC)
- Crédit Agricole
- Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes
- Caisse d'Épargne Rhône-Alpes
- Banque postale

Emprunt stade de la Maladière / Propositions					
Organisme prêteur	Taux	Durée	Frais	Périodicité	Observations
Banque des territoires (CDC)	Révisable Livret A + 0,60%	25 ans	720 €	Trimestrielle constante	Livret A figé à 3% jusqu'à fin 2024 - Prêt cohésion sociale
Crédit Agricole	Fixe 4,63%	15 ans	400 €	Trimestrielle constante	Montant 400 000 €
	Fixe 4,65%	20 ans	400 €	Trimestrielle constante	Montant 400 000 €
Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes	Fixe 4,20%	15 ans	600 €	Trimestrielle constante	
	Fixe 4,20%	20 ans	600 €	Trimestrielle constante	
Caisse d'Épargne Rhône-Alpes	Révisable Livret A + 0,39%	15 ans	1 200 €	Trimestrielle progressif	Passage à taux fixe possible sans indemnité
	Révisable Livret A + 0,39%	20 ans	1 200 €	1 200 €	Passage à taux fixe possible sans indemnité
	Fixe 3,83%	15 ans	1 200 €	1 200 €	Prêt bonifié BEI - Estimation annuité 105 540 €
	Fixe 3,89%	20 ans	1 200 €	1 200 €	Prêt bonifié BEI - Estimation annuité 86 612 €
Banque Postale	Fixe 4,07%	15 ans	1 200 €	Trimestrielle constante	Prêt social - Estimation annuité 107 280 €
	Fixe 4,12%	15 ans	1 200 €	Annuelle constante	Prêt social - Estimation annuité 108 837 €
	Fixe 4,07%	20 ans	1 200 €	Trimestrielle constante	Prêt social - Estimation annuité 87 984 €
	Fixe 4,11%	20 ans	1 200 €	Annuelle constante	Prêt social - Estimation annuité 89 160 €

Après analyse des offres (voir tableau ci-dessus), il ressort que la proposition de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, apparaît la plus avantageuse et la mieux adaptée au besoin de la COVA, avec les conditions suivantes :

Montant emprunté en € : 1 200 000€ (un million deux cent mille euros)

Taux d'intérêt en % : taux fixe 3,83%

Profil d'amortissement : Échéance constante

Durée totale du prêt : 15 ans soit 60 échéances

Périodicité des amortissements : Trimestrielle progressif

Périodicité des intérêts : Trimestrielle

Base de calcul : 30/360

Différé d'amortissement : 0

Commission d'engagement : 0,1% du capital emprunté, soit 1 200€ (Mille deux cent euros)

Modalité de déblocage des fonds : Sous 3 mois maximum à compter de la date de signature du contrat

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée.

Vu l'article L.1611-3-1 du Code Général des Collectivités Publiques ;

Vu la proposition de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes remise le 28 juillet 2023;

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 19
- nombre de votes « contre » : 0

Vu l'article L.1611-3-1 du Code Général des Collectivités Publiques ;

Vu la proposition de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes remise le 28 juillet 2023;

APPROUVE la réalisation d'un emprunt de 1 200 000€ auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes aux conditions suscitées ;

AUTORISE le Président à signer le contrat de prêt et tous autres documents relatifs à cet emprunt.

FAIT ET DELIBERE LE 31 JUILLET 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,

Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TAIENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX